

son importance. J'ai lu très attentivement le rapport de M. Sandford Fleming, rapport qui mérite d'être examiné avec soin. Mais pour le moment, le collège continue comme il en avait l'habitude. L'honorable député paraît porté à croire que le collège devrait être transformé en une institution purement militaire.

M. POWELL: Non; j'ai simplement indiqué les objections faites par certains membres de la commission. Je n'ai pas émis d'opinion sur ce point. Si l'honorable ministre veut connaître mon opinion, je crois que la constitution canadienne est trop restreinte pour conclure un collège d'après les méthodes recommandées par M. Sandford Fleming.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE: C'est l'opinion générale dans le pays qu'il n'est pas du devoir du gouvernement fédéral d'établir une université en concurrence, dans une certaine mesure, avec les universités régulières du Canada.

Comme je l'ai dit, c'est une question qui exige un examen attentif et beaucoup de précautions. Tenant compte du fait que le gouvernement impérial a mis annuellement à la disposition des gradués de ce collège cinq emplois importants dans l'armée anglaise, il nous faut voir s'il n'est pas de notre devoir de maintenir le collège tel qu'il est. Il faut considérer certains intérêts impériaux qui se rattachent à ce sujet, et je crois qu'il serait prématuré pour moi de discuter ce côté particulier de la question, attendu que l'honorable député dit qu'il ne s'est pas encore formé une opinion sur ce point.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit au sujet du général Cameron. Le gouvernement a agi de bonne foi, croyant que l'intérêt du pays l'exigeait, et qu'il rendait pleine et entière justice au major général Cameron, autant qu'il était en son pouvoir de le faire dans les circonstances.

M. DOMVILLE: L'honorable député de Westmoreland (M. Powell) ne m'a pas témoigné une grande courtoisie, quand je lui ai demandé de qui il tenait son information pour parler des services du major général Cameron. Il m'a répondu en disant que j'avais offert d'aller au Soudan avec mon régiment. Ce n'était pas une réponse. S'il lui fallait se rendre devant les tribunaux de Westmoreland et conduire une cause de cette façon, son client ne serait pas satisfait. Je crois que mon honorable ami devrait nous dire où il avait puisé ses renseignements, pour que la Chambre ne soit pas sous une fausse impression. Mon honorable ami ne semble pas tenir compte de ma demande. Conséquemment, je dis qu'il a omis une circonstance. Il aurait pu dire que le général Cameron avait reçu une médaille de la *Royal Humane Society* pour avoir marché dans le canal, à Ottawa, afin d'en retirer un enfant. Le major général Cameron n'a pas besoin d'une recommandation de la Chambre, il n'a pas besoin des éloges de mon honorable ami de Westmoreland, qui a fort mal plaidé la cause du général. Je suppose que tout officier de l'Artillerie Royale qui s'en retire honorablement, est satisfait du grade que lui confère le gouvernement anglais. Je ne désire nullement décrier le général Cameron sous ce rapport, mais mon honorable ami le met dans une vilaine passe. Il a parlé des règles de l'armée anglaise. Venant de Westmoreland, que connaît-il des règles de l'armée anglaise? Je dirai

M. BORDEN (King).

à mon honorable ami que tout homme qui entre dans une école d'artillerie en Angleterre, soit à Sandhurst ou à Woolwich, est nommé pour sept ans, et s'il avait même beaucoup plus de distinction, il ne pourrait pas rester une heure de plus, et pour la raison alléguée dans le rapport de mon honorable ami, savoir, pour choisir un homme plus jeune, qui n'a pas été là longtemps, et qui n'a pas eu le temps de devenir négligent.

Puisqu'il en est ainsi, quelle plainte avons-nous de la part du major général Cameron? Il dit qu'il a été déstitué. Il n'était là que par tolérance. Il s'était retiré de l'armée anglaise, dans laquelle il avait servi avec distinction et avait obtenu cette position. Il n'y avait qu'une raison pour le retenir là, c'est qu'il appartenait à une famille distinguée du Canada, et qu'il avait droit à une nomination comme tous les autres membres de la famille.

Dans l'état actuel des choses, il est nécessaire de nous débarrasser de quelques-uns de ces vieillards, qui ont, dans leur temps, bien servi le pays, mais qu'il est maintenant désirable de remplacer par des hommes plus jeunes. Tout le monde comprend qu'il faut faire quelque chose pour ce collège.

Je ne sais pas de qui l'honorable député de Westmoreland (M. Powell) a reçu ses renseignements, mais il ne les a certainement pas pris dans les archives, et il n'a pas voulu dire de qui il les tenait.

Il a eu la bonté de parler de mon fils qui est gradué du collège de Kingston, mais je dis que, si un autre que le général Cameron avait été à la tête de cette institution, il aurait bien mieux réussi. Le général Cameron lui en voulait, parce que je l'avais fait venir chez moi. Certaines raisons de famille exigeaient qu'il ne fût pas au collège ce jour-là, et le général Cameron, à qui la demande d'un congé avait été adressée, ne voulut pas s'occuper de l'affaire, et un de ses officiers envoya un télégramme refusant d'accorder la demande. Je m'adressai alors au ministre de la Milice, à cette époque (sir Adolphe Caron), qui répondit qu'il réglerait l'affaire, et elle le fut, et du jour où mon fils est retourné au collège à venir au jour où il l'a quitté, le général Cameron ne s'est pas occupé de lui. Au lieu de lui donner, après qu'il eût passé son examen avec distinction, un certificat de bonne conduite, il lui en a donné un portant que sa conduite laissait à désirer. Comment aurait-il pu passer ses examens avec distinction, si sa conduite n'eût pas été satisfaisante? Bien que mon fils eût passé ses examens avec distinction, le cinquième ou sixième de la tête, cependant, parce qu'il avait obtenu ce congé du chef du département et non pas du général Cameron, ce dernier lui donna un certificat qui est une tache sur son collège.

J'ai remis à mon honorable ami le ministre de la milice (M. Borden) un protêt des ex-cadets contre la manière dont ce collège est conduit. Je crois que lorsque le gouvernement lui a donné \$1,600 au lieu de la pension qu'il recevait du gouvernement anglais, il a bien fait, et beaucoup plus qu'il ne s'y attendait. S'il avait été sous le gouvernement impérial, il n'aurait rien eu, car, étant retiré, il n'a pas le droit d'avoir une position comme celle-là. Mais le présent gouvernement l'a traité avec générosité, peut-être à cause de sa parenté avec un honorable membre de cette Chambre. Tenant compte du fait que le gouvernement se propose de lui donner \$1,600 à titre de dommages que le changement de position a pu lui occasionner,